

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 51

Artikel: La Rencontre de Grenoble
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029319>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne Domaine 51 public

Articles de marques et querelles de ménage

La maison Denner, Zurich, commerce à succursales, a osé concéder sur des articles de marque un double rabais à ses clients. 16 % au lieu de 8 %. Cette augmentation de ristourne fit scandale. Toucher aux prix imposés, c'est, en Suisse, ébranler l'ordre établi.

On a dit que la société Denner s'était lancée dans cette expérience pour faire bénéficier ses clients de l'économie qu'elle réalise en réduisant les heures d'ouverture de ses magasins. Si le prétexte est noble, il y a longtemps qu'en fait Denner cherche la bonne occasion. En septembre 1963, première tentative d'introduire une double ristourne. Promarca, qui groupe les principaux fabricants de marque, donna l'ordre de boycotter Denner. Les premières maisons à exécuter cette décision furent les grands trusts de l'alimentation: Thomi et Frank, Maggi (Nestlé), Knorr, Saïs (Unilever), Roco, Henkel. Peu après, Denner capitulait.

Aujourd'hui, les chances de faire sauter les prix de marque sont plus fortes. L'Allemagne, l'Angleterre ont renoncé à cette pratique. La France a laissé l'expérience Leclerc se développer. En Suisse même, la hausse du coût de la vie incitera des milieux fort influents à encourager l'intensification de la concurrence commerciale.

Quels intérêts ?

Qui défend les prix de marque ?

Les Grands Magasins, d'abord. On sourit quand on voit, au sein de Promarca, les directeurs de la chaîne Jelmoli-Innovation-Grand Passage prendre généreusement la défense des 20 000 petits détaillants dont ils ne font pas le bonheur pourtant dans la concurrence quotidienne. Mais les prix de marque sont calculés pour permettre aux petits commerçants de vivre. Les puissants y trouvent leur compte. C'est un phénomène classique: la marge, juste suffisante du petit, assure la rente des grandes entreprises.

Les fabricants, ensuite sont, contrairement aux apparences, les premiers intéressés. Les prix imposés leur permettent, à eux et aux **grossistes**, de ne pas transmettre aux consommateurs les baisses des matières premières (ou des prix de gros). Dans la « Lutte syndicale » (23 mars 1966), M. Théo Chopard en donnait d'édifiants exemples.

« Les prix de gros des pâtes alimentaires ont diminué de 8 %, mais les prix de détail n'ont pas bougé. Les prix de gros du thé ont fléchi de 16,8 %, mais les prix de détail ont augmenté de 1 %, etc... » Ou encore les chocolatiers ne nous ont jamais accordé de baisse malgré l'effondrement des prix du cacao (Prix d'une plaque: Fr. 1.20; Migros: Fr. 0.90, pour une qualité quasi équivalente).

Le prix imposé assure donc au fabricant une marge importante qui lui permet de financer de vastes campagnes publicitaires. Ainsi, « Le Coopérateur suisse » (23 avril 1966), révélait que la maison Thomy va lancer un vinaigre au prix de Fr. 1.93 (vinaigre Coop Fr. 1.05). Ce prix élevé va rendre possible une énorme propagande qui ne manquera pas de faire monter les ventes.

Le détaillant enfin trouve son compte dans la pra-

tique des prix imposés. Des marges importantes lui sont concédées, et il est protégé contre la concurrence, mais au prix de la perte de toute autonomie, car les exigences des fournisseurs vont fort loin. Certains fabricants veulent décider eux-mêmes de l'emplacement de placards publicitaires dans le magasin et de la place qu'occuperont leurs produits dans les gondoles ou sur les rayons.

En réalité, le prix imposé signifie que toute la commercialisation des produits est contrôlée par les fabricants dans leur intérêt, auquel ils associent les intermédiaires.

La lutte pour la défense du consommateur

Quand on comprend que tout le problème de la distribution est lié aux prix imposés, on admet du même coup qu'il ne suffit pas qu'un magasin, situé en un point de vente avantageux, accorde d'alléchants rabais pour que tout soit résolu.

Le problème véritable est de savoir qui doit contrôler les chaînes de la commercialisation. Le prix imposé assure la mainmise du fabricant sur le commerce; la réplique, ce n'est pas seulement la suppression du prix de marque, mais la réorganisation de la distribution pour que tout le processus puisse être renversé, c'est-à-dire contrôlé par les organisations au service des consommateurs.

L'effort en particulier porte sur deux points: a) création de ses propres marques par le distributeur, c'est notamment la politique de Migros; b) prise en charge de toute la distribution par les sociétés de vente au détail, ce qui doit leur permettre de supprimer les intermédiaires grossistes ou de discuter en groupant les commandes dans une position de force avec les fabricants. A cet égard, il faut souligner le remarquable effort des Coopératives de consommation qui par la construction des entrepôts régionaux créent les conditions de leur indépendance face aux fabricants. Les difficultés rencontrées sont d'ailleurs considérables. Ainsi les fabriques de cigarettes, toutes contrôlées par des capitaux étrangers à l'exception de Burrus, concèdent aux entrepôts coopératifs des rabais de 1,5 % inférieurs à ceux qui sont offerts aux grossistes.

On sent une volonté de lutte dans la nouvelle génération des coopérateurs. Qu'on se réfère pour ceux qui veulent suivre ces efforts régulièrement à l'excellent « Coopérateur suisse » auquel M. Tille, son nouveau directeur, donne un ton combatif et rigoureux. Migros et l'U.S.C., qu'on souhaiterait d'ailleurs voir collaborer sur les questions essentielles, ont les moyens de mener efficacement la bataille des prix. Le dynamisme de Migros ne ralentit pas, l'U.S.C. trouve un deuxième souffle.

La fin des prix de marque facilitera leur tâche, mais ce n'est qu'un épisode de l'organisation collective de la distribution. Ce qu'il faut encourager, ce sont leurs efforts quand ils vont à l'essentiel; car ce qui importe, ce n'est pas le rabais élevé sur un prix élevé, mais le prix juste imposé aux fabricants par la puissance des organisations de consommateurs.

Bi-mensuel romand
N° 51 28 avril 1966

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Jean Amiguet

Gaston Cherpillod

Henri Galland

André Gavillet

Marx Lévy

Pierre Liniger

Jean-Jacques Leu

C.-F. Pochon

Le N° 52 sortira de presse le jeudi 12 mai 1966

La Rencontre de Grenoble

Sous les auspices de plusieurs clubs français (Démocratie nouvelle de Marseille, Cercle Tocqueville de Lyon, Citoyen 60), des journaux et revues (Témoignage Chrétien, Esprit, le Nouvel Observateur, Le Débat communiste, le Courrier de la République) et de plusieurs animateurs du P.S.U. se tiendront à Grenoble les 30 avril et 1^{er} mai des rencontres de discussion sur le socialisme contemporain. Des rap-

ports ont été en temps utile adressés aux participants, ils permettront d'éviter les discours et de travailler sans dispersion verbale. La qualité des participants et des textes permet d'attendre beaucoup de cette rencontre. D.P. y participera et espère pouvoir rendre compte des débats dans son prochain numéro.